

Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise de contrôle exclusif indirect par la société « Airbus SAS » des sociétés « Mecanizaciones Aeronáuticas SA », « Himec Aero SL », « NMT Aerospace Machining SL », « Gepro Systems SL » et « Orisol Montajes Avanzados SL »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur indirect :** « *Airbus SAS* »;
- **L'acquéreur direct :** « *Airbus Atlantic SAS* »;
- **Les cibles :** « *Mecanizaciones Aeronáuticas SA* » et sa filiale détenue à 100 % « *Tratamientos y Procesos Finales Aeronáuticos, SLU* », « *Himec Aero SL* », « *NMT Aerospace Machining SL* », « *Gepro Systems SL* » et « *Orisol Montajes Avanzados SL* »

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif indirect.

Secteurs économiques concernés

- L'industrie aéronautique

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 03 août 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Airbus SAS », par l'intermédiaire de sa filiale « Airbus Atlantic SAS », du contrôle exclusif de « Mecanizaciones Aeronáuticas SA », « Tratamientos y Procesos Finales Aeronáuticos SLU », « Himec Aero SL », « NMT Aerospace Machining SL », « Gepro Systems SL » et « Orisol Montajes Avanzados SL ».

« Airbus SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 383474814, et dont le siège social est situé 2, Rond-Point Dewoitine, 31700 Blagnac (France). Elle exerce ses activités, à l'échelle mondiale, dans les domaines de l'aéronautique, du spatial et des services liés à la défense.

« Airbus Atlantic SAS » est une société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de La Rochelle sous le numéro 778127613, et dont le siège social est situé Zone Industrielle de l'Ancien Arsenal, 17300 Rochefort (France). Elle est active comme fournisseur de premier niveau d'aérostructures (y compris des pièces de fuselage et d'ailes), des sièges pilotes et des sièges passagers premium pour l'industrie aéronautique.

« Mecanizaciones Aeronáuticas SA » est une société anonyme de droit espagnol, inscrite au Registre du commerce de La Rioja sous les références Volume 295, Page 8, Feuille LO-2001, et dont le siège social est situé Avenida del Ebro 33, 26150 Agoncillo (Espagne). Elle est active comme fournisseur de deuxième niveau de pièces détachées métalliques d'aérostructures.

« Tratamientos y Procesos Finales Aeronáuticos SLU » est une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit espagnol, inscrite au Registre du commerce de La Rioja sous les références Volume 800, Page 1, Feuille LO-16688, et dont le siège social est situé Avenida del Ebro 33, 26150 Agoncillo (Espagne). Elle est active comme fournisseur de

services de traitement de surface pour l'industrie aéronautique, principalement au bénéfice des autres entités du groupe cible.

« Himec Aero SL » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol, inscrite au Registre du commerce de Vizcaya sous les références Volume 4753, Page 1, Feuille BI-47362, et dont le siège social est situé Calle Arzubia 7, 48142 Abadiño, Vizcaya (Espagne). Elle est active comme fournisseur de deuxième niveau de pièces détachées métalliques d'aérostructures, principalement au bénéfice des autres entités du groupe cible.

« NMT Aerospace Machining SL » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol, inscrite au Registre du commerce de Vizcaya sous les références Volume 5726, Page 19, Feuille BI-70494, et dont le siège social est situé Calle Arzubia 7, 48142 Abadiño, Vizcaya (Espagne). Elle est active comme fournisseur de deuxième niveau de pièces détachées métalliques d'aérostructures, principalement au bénéfice des autres entités du groupe cible.

« Gepro Systems SL » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol, inscrite au Registre du commerce de Vizcaya sous les références Volume 3664, Page 87, Feuille BI-22060, et dont le siège social est situé Calle Montorreta 5, Durango, 48200 Vizcaya (Espagne). Elle est active comme (i) fournisseur de deuxième niveau de pièces détachées métalliques d'aérostructures, et (ii) dans la conception et de fabrication de machines d'usinage, principalement au bénéfice des autres entités du groupe cible.

« Orisol Montajes Avanzados SL » est une société à responsabilité limitée de droit espagnol, inscrite au Registre du commerce de Vizcaya sous les références Volume 5 225, Page 129, Feuille BI-58825, et dont le siège social est situé Calle Zearmendieta 2, Durango, 48200 Vizcaya (Espagne). Elle exerce une activité d'assemblage de machines d'usinage, principalement au bénéfice des autres entités du groupe cible.

Fait à Rabat, le 23 juillet 2026.